Compte rendu de la réunion du 23 juin 2020

<u>Présents</u>: Mrs GOSSET Paul, DELAUNAY Franck, MORIN Arnaud, NAVEAU Eddy, BERNARD Yannick, Mmes TOURNEUX Diane, JORAND Charline, LEBEAU Valérie, HAINGUE Amélie.

Secrétaire de séance : Monsieur MORIN Arnaud

1) **Objet**: Taux des taxes

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

Taxe Foncière bâti	14,85%
Taxe Foncière non bâti	29,21%
CFE	23,04%

2) Vote du Budget primitif 2020 :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	474 617.90 €	474 617.90 €
Section d'Investissement	259 073.63€	259 073.63 €

<u>3)</u> <u>Objet</u> : Commission communale des impôts directs

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

GOSSET Paul, TOURNEUX Diane, LEFEVRE Jacques, DELAUNAY Franck, JORAND Charline, LEBEAU Valérie, BERNARD Yannick, MORIN Arnaud, NAVEAU Eddy, HAINGUE Amélie, BRAGHIERI Alain, PRUDHOMMEAUX Daniel, FAREZ Monique, DUPRE Philippe, DELACHE Maryse, GOURLIN Matthieu, CUVILLIER Jean-François, HORIOT Maryvonne, KERHOAS Fabrice, SEROUART David, CARON Jean-Claude, DUMANGE Nicolas, CLIN Gérard, JORAND Julien.

4) Objet: Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 III du code des marchés publics ;

A la demande de Monsieur le 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal procède à l'élection de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est élue au scrutin secret, de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article 3-IV de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Le Conseil Municipal

après avoir ouï l'exposé du 1er Adjoint,

pris connaissance des candidatures

décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Membres Titulaires	1er tour	Nombre
	votants	exprimés
Mr BERNARD Yannick	10	10
Mr NAVEAU Eddy	10	10
Membres Suppléants		
Mme LEBEAU Valérie	10	10
Mr DELAUNAY Franck	10	10

Mrs BERNARD Yannick, NAVEAU Eddy, ayant obtenu 10 voix au 1^{er} tour du scrutin, sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Mme LEBEAU Valérie, Mr DELAUNAY Franck ayant obtenu 10 voix au 1^{er} tour du scrutin, sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

5) Objet: Vente de bois

Monsieur Gaspard a déclaré avoir coupé 18 mètres de bois appartenant à la commune.

Le conseil municipal décide de lui céder au prix de 10.00€ le mètre soit la somme 18mètres x10 soit un total de 180.00€.

Un titre de recette lui sera prochainement envoyé.

Délégués commissions internes :

Membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mrs HUSSON Yves, BRAGHIERI Alain, Mmes MARA Marie Claude, LOCHERON Colette

Finance: Mr le Maire et le 1^{er} Adjoint

Travaux: Mrs MORIN Aranud, BERNARD Yannick, NAVEAU Eddy, DELAUNAY Franck

Recrutement: Mr BERNARD Yannick, Mme LEBEAU Valérie

Fêtes: Mrs DELAUNAY Franck, MORIN Arnaud, Mes JORAND Charline, TOURNEUX Diane, HAINGUE Amélie

Questions diverses:

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir la fête communale pour cette année au vu de la crise sanitaire.

Séance levée à 22h10 Le secrétaire Morin Arnaud